

# Fiche de Données de Sécurité

## RENOVATION SANITAIRE



Fiche du 4/7/2018, révision 1

---

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

Identification du mélange:

Dénomination commerciale: RENOVATION SANITAIRE GALET BRILLANT 250ML  
COMP A

Code commercial: 3700441950304

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Usage recommandé :

peinture pour les produits de construction

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur:

Décors de Ferryville – Résinence

D2007- Les Collinons

45700 Mormant sur Vernisson (France)

Tel : 0 820 200 927 – Fax : 0 820 200 215

Personne chargée de la fiche de données de sécurité :

[contact@resinence.fr](mailto:contact@resinence.fr)

[www.resinence.com](http://www.resinence.com)

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence : Tel. **33(1)45 42 59 59**

Société/organisme : INRS/ORFILA : <http://www.centres-antipoison.net>

---

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Critères Règlement CE 1272/2008 (CLP) :



Attention, Skin Sens. 1, Peut provoquer une allergie cutanée.

Effets physico-chimiques nocifs sur la santé humaine et l'environnement :

Aucun autre danger

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogrammes de danger:



Attention

Mentions de danger:

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

Conseils de prudence:

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P103 Lire l'étiquette avant utilisation.

P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation.

Dispositions spéciales:

## Fiche de Données de Sécurité

### RENOVATION SANITAIRE

Aucune

Contient  
4,4'-Isopropilidenedicicloesanol, prod di reaz oligomerici con 1-cloro-2,3-epos

Dispositions particulières conformément à l'Annexe XVII de REACH et ses amendements successifs:  
Aucune

2.3. Autres dangers  
Substances vPvB: Aucune - Substances PBT: Aucune

Autres dangers:  
Aucun autre danger

#### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

N.A.

3.2. Mélanges

Composants dangereux aux termes du Règlement CLP et classification relative :

| Qté                     | Nom                                                                             | Numéro d'identif.                                               | Classification                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
|-------------------------|---------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| >= 15% -<br>< 20%       | 4,4'-Isopropilidenedicicloesanol, prod di reaz oligomerici con 1-cloro-2,3-epos | CAS: 30583-72-3<br>EC: 500-070-7                                |  3.4.2/1 Skin Sens. 1 H317<br>4.1/C3 Aquatic Chronic 3 H412                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
| >= 3% -<br>< 5%         | alcool benzylique                                                               | Numéro 603-057-00-5<br>Index:<br>CAS: 100-51-6<br>EC: 202-859-9 |  3.1/4/Oral Acute Tox. 4 H302<br> 3.1/4/Inhal Acute Tox. 4 H332                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| >= 0.1%<br>- <<br>0.25% | méthanol                                                                        | Numéro 603-001-00-x<br>Index:<br>CAS: 67-56-1<br>EC: 200-659-6  |  2.6/2 Flam. Liq. 2 H225<br> 3.8/1 STOT SE 1 H370<br> 3.1/3/Oral Acute Tox. 3 H301<br> 3.1/3/Dermal Acute Tox. 3 H311<br> 3.1/3/Inhal Acute Tox. 3 H331 |
| 56 ppm                  | acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle                                             | Numéro 607-195-00-7<br>Index:<br>CAS: 108-65-6<br>EC: 203-603-9 |  2.6/3 Flam. Liq. 3 H226                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |

#### RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

En cas de contact avec la peau :

Enlever immédiatement les vêtements contaminés.

Laver immédiatement avec beaucoup d'eau et éventuellement du savon les parties du corps ayant été en contact avec le produit, même en cas de doute.

Laver entièrement le corps (douche ou bain).

Enlever immédiatement les vêtements contaminés et les éliminer de manière sûre.

En cas de contact avec les yeux :

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

## Fiche de Données de Sécurité

### RENOVATION SANITAIRE

En cas d'ingestion :

Ne faire vomir en aucun cas. CONSULTER IMMEDIATEMENT UN MEDECIN.

En cas d'inhalation :

Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au chaud et au repos.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

En cas d'incident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (lui montrer, si possible, les instructions pour l'utilisation ou la fiche de sécurité).

Traitement :

Aucun

---

#### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés :

Eau.

Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>).

Moyens d'extinction qui ne doivent pas être utilisés pour des raisons de sécurité :

Aucun en particulier.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Ne pas inhaler les gaz produits par l'explosion et la combustion.

La combustion produit de la fumée lourde.

5.3. Conseils aux pompiers

Utiliser des appareils respiratoires adaptés.

Recueillir séparément l'eau contaminée utilisée pour éteindre l'incendie. Ne pas la déverser dans le réseau des eaux usées.

Si cela est faisable d'un point de vue de la sécurité, déplacer de la zone de danger immédiat les conteneurs non endommagés.

---

#### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter les dispositifs de protection individuelle.

Emmener les personnes en lieu sûr.

Consulter les mesures de protection exposées aux points 7 et 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher la pénétration dans le sol/sous-sol. Empêcher l'écoulement dans les eaux superficielles ou dans le réseau des eaux usées.

Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.

En cas de fuite de gaz ou de pénétration dans les cours d'eau, le sol ou le système d'évacuation d'eau, informer les autorités responsables.

Matériel adapté à la collecte : matériel absorbant, organique, sable.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Laver à l'eau abondante.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir également les paragraphes 8 et 13.

---

#### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Éviter le contact avec la peau et les yeux, l'inhalation de vapeurs et brouillards.

Ne pas utiliser de conteneurs vides avant qu'ils n'aient été nettoyés.

Avant les opérations de transfert, s'assurer que les conteneurs ne contiennent pas de matériaux incompatibles résiduels.

Les vêtements contaminés doivent être remplacés avant d'accéder aux zones de repas.

Ne pas manger et ne pas boire pendant le travail.

## Fiche de Données de Sécurité

### RENOVATION SANITAIRE

Voir également le paragraphe 8 pour les dispositifs de protection recommandés.

#### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Tenir loin de la nourriture, des boissons et aliments pour animaux.

Matières incompatibles:

Aucune en particulier.

Indication pour les locaux:

Locaux correctement aérés.

#### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune utilisation particulière

---

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1. Paramètres de contrôle

méthanol - CAS: 67-56-1

UE - TWA(8h): 260 mg/m<sup>3</sup>, 200 ppm - Remarque: Skin

ACGIH - TWA(8h): 200 ppm - STEL: 250 ppm - Remarque: Skin, BEI - Headache, eye dam, dizziness, nausea

acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle - CAS: 108-65-6

UE - TWA(8h): 275 mg/m<sup>3</sup>, 50 ppm - STEL: 550 mg/m<sup>3</sup>, 100 ppm - Remarque: Skin

Valeurs limites d'exposition DNEL

N.A.

Valeurs limites d'exposition PNEC

N.A.

#### 8.2. Contrôles de l'exposition

Protection des yeux:

Utiliser des visières de sécurité fermées, ne pas utiliser de lentilles oculaires.

Protection de la peau:

Porter des vêtements qui garantissent une protection totale pour la peau, par ex. en coton, caoutchouc, PVC ou viton.

Protection des mains:

Utiliser des gants de protection qui garantissent une protection totale, par ex. en PVC, néoprène ou caoutchouc.

Protection respiratoire:

N'est pas nécessaire en cas d'utilisation normale.

Risques thermiques :

Aucun

Contrôles de l'exposition environnementale :

Aucun

Contrôles techniques appropriés

Aucun

---

### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

| Propriétés                   | valeur               | Méthode : | Remarques |
|------------------------------|----------------------|-----------|-----------|
| Aspect et couleur:           | liquide – gris clair | --        | --        |
| Odeur:                       | caractéristique      | --        | --        |
| Seuil d'odeur :              | N.A.                 | --        | --        |
| pH:                          | 7                    | --        | --        |
| Point de fusion/congélation: | N.A.                 | --        | --        |

## Fiche de Données de Sécurité

### RENOVATION SANITAIRE

|                                                                |         |    |    |
|----------------------------------------------------------------|---------|----|----|
| Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition:         | N.A.    | -- | -- |
| Point éclair:                                                  | N.A.    | -- | -- |
| Vitesse d'évaporation :                                        | N.A.    | -- | -- |
| Inflammation solides/gaz:                                      | N.A.    | -- | -- |
| Limite supérieure/inférieure d'inflammabilité ou d'explosion : | N.A.    | -- | -- |
| Pression de vapeur:                                            | N.A.    | -- | -- |
| Densité des vapeurs:                                           | N.A.    | -- | -- |
| Densité relative:                                              | N.A.    | -- | -- |
| Hydrosolubilité:                                               | soluble | -- | -- |
| Solubilité dans l'huile :                                      | N.A.    | -- | -- |
| Coefficient de partage (n-octanol/eau):                        | N.A.    | -- | -- |
| Température d'auto-allumage :                                  | N.A.    | -- | -- |
| Température de décomposition:                                  | N.A.    | -- | -- |
| Viscosité:                                                     | N.A.    | -- | -- |
| Propriétés explosives:                                         | N.A.    | -- | -- |
| Propriétés comburantes:                                        | N.A.    | -- | -- |

#### 9.2. Autres informations

| Propriétés                                            | valeur | Méthode : | Remarques |
|-------------------------------------------------------|--------|-----------|-----------|
| Miscibilité:                                          | N.A.   | --        | --        |
| Liposolubilité:                                       | N.A.   | --        | --        |
| Conductibilité:                                       | N.A.   | --        | --        |
| Propriétés caractéristiques des groupes de substances | N.A.   | --        | --        |

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- 10.1. Réactivité  
Stable en conditions normales
- 10.2. Stabilité chimique  
Stable en conditions normales
- 10.3. Possibilité de réactions dangereuses  
Aucun
- 10.4. Conditions à éviter  
Stable dans des conditions normales.
- 10.5. Matières incompatibles  
Aucune en particulier.
- 10.6. Produits de décomposition dangereux  
Aucun.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- 11.1. Informations sur les effets toxicologiques  
Informations toxicologiques sur le produit :  
N.A.

## Fiche de Données de Sécurité

### RENOVATION SANITAIRE

Informations toxicologiques sur les substances principales se trouvant dans le produit :  
alcool benzylique - CAS: 100-51-6  
LD50 (RABBIT) SKIN SINGLE DOSE: 2000 MG/KG

Si on n'a pas spécifié différemment, les données demandés par le Règlement (UE)2015/830 indiquées ci-dessous sont à considérer N.A.:

- a) toxicité aiguë;
- b) corrosion cutanée/irritation cutanée;
- c) lésions oculaires graves/irritation oculaire;
- d) sensibilisation respiratoire ou cutanée;
- e) mutagénicité sur les cellules germinales;
- f) cancérogénicité;
- g) toxicité pour la reproduction;
- h) toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique;
- i) toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée;
- j) danger par aspiration.

---

#### RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- 12.1. Toxicité  
Utiliser le produit rationnellement en évitant de le disperser dans la nature.  
N.A.
- 12.2. Persistance et dégradabilité  
N.A.
- 12.3. Potentiel de bioaccumulation  
N.A.
- 12.4. Mobilité dans le sol  
N.A.
- 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB  
Substances vPvB: Aucune - Substances PBT: Aucune
- 12.6. Autres effets néfastes  
Aucun

---

#### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- 13.1. Méthodes de traitement des déchets  
Récupérer si possible. Opérer en respectant les dispositions locales et nationales en vigueur.

---

#### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- 14.1. Numéro ONU  
Produit non dangereux au sens des réglementations de transport.
- 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU  
N.A.
- 14.3. Classe(s) de danger pour le transport  
N.A.
- 14.4. Groupe d'emballage  
N.A.
- 14.5. Dangers pour l'environnement  
N.A.
- 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur  
N.A.
- 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC  
N.A.

# Fiche de Données de Sécurité

## RENOVATION SANITAIRE

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Dir. 98/24/CE (Risques dérivant d'agents chimiques pendant le travail)

Dir. 2000/39/CE (Limites d'exposition professionnelle)

Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Règlement (CE) n° 790/2009 (ATP 1 CLP) et (EU) n° 758/2013

Règlement (UE) 2015/830

Règlement (EU) n° 286/2011 (ATP 2 CLP)

Règlement (EU) n° 618/2012 (ATP 3 CLP)

Règlement (EU) n° 487/2013 (ATP 4 CLP)

Règlement (EU) n° 944/2013 (ATP 5 CLP)

Règlement (EU) n° 605/2014 (ATP 6 CLP)

Règlement (EU) n° 2015/1221 (ATP 7 CLP)

Règlement (EU) n° 2016/918 (ATP 8 CLP)

Règlement (EU) n° 2016/1179 (ATP 9 CLP)

Restrictions liées au produit ou aux substances contenues conformément à l'Annexe XVII de la Réglementation (CE) 1907/2006 (REACH) et ses modifications successives:

Aucune

Se référer aux normes suivantes lorsqu'elles sont applicables:

Directive 2012/18/EU (Seveso III)

Règlement (CE) no 648/2004 (détergents).

Dir. 2004/42/CE (Directive COV)

Dispositions relatives aux directive EU 2012/18 (Seveso III):

Catégorie Seveso III conformément à l'Annexe 1, partie 1

Aucun

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée pour le mélange

### RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte des phrases cités à la section 3:

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H332 Nocif par inhalation.

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H370 Risque avéré d'effets graves pour les organes.

H301 Toxique en cas d'ingestion.

H311 Toxique par contact cutané.

H331 Toxique par inhalation.

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

| Classe de danger et catégorie de danger | Code         | Description                                    |
|-----------------------------------------|--------------|------------------------------------------------|
| Flam. Liq. 2                            | 2.6/2        | Liquide inflammable, Catégorie 2               |
| Flam. Liq. 3                            | 2.6/3        | Liquide inflammable, Catégorie 3               |
| Acute Tox. 3                            | 3.1/3/Dermal | Toxicité aiguë (par voie cutanée), Catégorie 3 |
| Acute Tox. 3                            | 3.1/3/Inhal  | Toxicité aiguë (par inhalation), Catégorie 3   |
| Acute Tox. 3                            | 3.1/3/Oral   | Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 3   |
| Acute Tox. 4                            | 3.1/4/Inhal  | Toxicité aiguë (par inhalation), Catégorie 4   |
| Acute Tox. 4                            | 3.1/4/Oral   | Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 4   |

## Fiche de Données de Sécurité

### RENOVATION SANITAIRE

|                   |         |                                                                                              |
|-------------------|---------|----------------------------------------------------------------------------------------------|
| Skin Sens. 1      | 3.4.2/1 | Sensibilisation cutanée, Catégorie 1                                                         |
| STOT SE 1         | 3.8/1   | Toxicité spécifique pour certains organes cibles<br>—Exposition unique STOT un., Catégorie 1 |
| Aquatic Chronic 3 | 4.1/C3  | Danger chronique (à long terme) pour le milieu aquatique, Catégorie 3                        |

Classification et procédure utilisées pour établir la classification des mélanges conformément au règlement (CE) 1272/2008 [CLP]:

| Classification conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 | Méthode de classification |
|------------------------------------------------------------|---------------------------|
| Skin Sens. 1, H317                                         | Méthode de calcul         |

Ce document a été préparé par une personne compétente qui a été formée de façon appropriée.  
Principales sources bibliographiques:

ECDIN - Réseau d'information et Informations chimiques sur l'environnement - Centre de recherche commun, Commission de la Communauté Européenne  
PROPRIÉTÉS DANGEREUSES DES MATÉRIAUX INDUSTRIELS DE SAX - Huitième Edition - Van Nostrand Reinold

Les informations contenues se basent sur nos connaissances à la date reportée ci-dessus. Elles se réfèrent uniquement au produit indiqué et ne constituent pas de garantie d'une qualité particulière. L'utilisateur doit s'assurer de la conformité et du caractère complet de ces informations par rapport à l'utilisation spécifique qu'il doit en faire.

Cette fiche annule et remplace toute édition précédente.

|             |                                                                                                                             |
|-------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| ADR:        | Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route.                                  |
| CAS:        | Service des résumés analytiques de chimie (division de la Société Chimique Américaine).                                     |
| CLP:        | Classification, Etiquetage, Emballage.                                                                                      |
| DNEL:       | Niveau dérivé sans effet.                                                                                                   |
| EINECS:     | Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes.                                                       |
| GefStoffVO: | Ordonnance sur les substances dangereuses, Allemagne.                                                                       |
| GHS:        | Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques.                                         |
| IATA:       | Association internationale du transport aérien.                                                                             |
| IATA-DGR:   | Réglementation pour le transport des marchandises dangereuses par l'Association internationale du transport aérien" (IATA). |
| ICAO:       | Organisation de l'aviation civile internationale.                                                                           |
| ICAO-TI:    | Instructions techniques par l'Organisation de l'aviation civile internationale" (OACI).                                     |
| IMDG:       | Code maritime international des marchandises dangereuses.                                                                   |
| INCI:       | Nomenclature internationale des ingrédients cosmétiques.                                                                    |
| KSt:        | Coefficient d'explosion.                                                                                                    |
| LC50:       | Concentration létale pour 50 pour cent de la population testée.                                                             |
| LD50:       | Dose létale pour 50 pour cent de la population testée.                                                                      |
| PNEC:       | Concentration prévue sans effets.                                                                                           |
| RID:        | Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses.                                   |
| STEL:       | Limite d'exposition à court terme.                                                                                          |
| STOT:       | Toxicité spécifique pour certains organes cibles.                                                                           |
| TLV:        | Valeur de seuil limite.                                                                                                     |
| TWA:        | Moyenne pondérée dans le temps                                                                                              |



# Fiche de Données de Sécurité

## RENOVATION SANITAIRE

WGK: Classe allemande de danger pour l'eau.



Fiche du 4/7/2018, révision 1

---

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

- 1.1. Identificateur de produit  
Identification du mélange:  
Dénomination commerciale: RENOVATION SANITAIRE GALET BRILLANT 250ML  
COMPB  
Code commercial: 3700441950304
- 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées  
Usage recommandé :  
peinture pour les produits de construction
- 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité  
Fournisseur:  
Décors de Ferryville – Résinence  
D2007- Les Collinons  
45700 Mormant sur Vernisson (France)  
Tel : 0 820 200 927 – Fax : 0 820 200 215  
Personne chargée de la fiche de données de sécurité :  
contact@resinence.fr  
[www.resinence.com](http://www.resinence.com)
- 1.4. Numéro d'appel d'urgence : Tel. **33(1)45 42 59 59**  
Société/organisme : INRS/ORFILA : <http://www.centres-antipoison.net>
- 

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- 2.1. Classification de la substance ou du mélange  
Critères Règlement CE 1272/2008 (CLP) :
-  Attention, Acute Tox. 4, Nocif en cas d'ingestion.
  -  Danger, Skin Corr. 1B, Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
  -  Danger, Eye Dam. 1, Provoque de graves lésions des yeux.

Effets physico-chimiques nocifs sur la santé humaine et l'environnement :

Aucun autre danger

- 2.2. Éléments d'étiquetage  
Pictogrammes de danger:



Danger

Mentions de danger:

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Conseils de prudence:

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

## Fiche de Données de Sécurité

### RENOVATION SANITAIRE

P103 Lire l'étiquette avant utilisation.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P301+P330+P331 EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir.

P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/...

P405 Garder sous clef.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation.

Dispositions spéciales:

PACK1 L'emballage doit être équipé de fermeture de sécurité pour les enfants.

PACK2 L'emballage doit avoir une indication tactile de danger pour les aveugles.

Contient

3-aminopropyltriéthoxysilane

Bis (trimetossisililpropil) ammina

Dispositions particulières conformément à l'Annexe XVII de REACH et ses amendements successifs:

Aucune

2.3. Autres dangers

Substances vPvB: Aucune - Substances PBT: Aucune

Autres dangers:

Aucun autre danger

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

N.A.

3.2. Mélanges

Composants dangereux aux termes du Règlement CLP et classification relative :

| Qté               | Nom                                | Numéro d'identif.                                               | Classification                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
|-------------------|------------------------------------|-----------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| >= 70% -<br>< 80% | 3-aminopropyltriéthoxysilane       | Numéro 612-108-00-0<br>Index:<br>CAS: 919-30-2<br>EC: 213-048-4 |  3.2/1B Skin Corr. 1B H314<br> 3.1/4/Oral Acute Tox. 4 H302                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| >= 20% -<br>< 25% | Bis (trimetossisililpropil) ammina | CAS: 82985-35-1                                                 |  3.3/1 Eye Dam. 1 H318                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
| 738 ppm           | méthanol                           | Numéro 603-001-00-X<br>Index:<br>CAS: 67-56-1<br>EC: 200-659-6  |  2.6/2 Flam. Liq. 2 H225<br> 3.8/1 STOT SE 1 H370<br> 3.1/3/Oral Acute Tox. 3 H301<br> 3.1/3/Dermal Acute Tox. 3 H311<br> 3.1/3/Inhal Acute Tox. 3 H331 |

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

En cas de contact avec la peau :

## Fiche de Données de Sécurité

### RENOVATION SANITAIRE

- Enlever immédiatement les vêtements contaminés.  
CONSULTER IMMEDIATEMENT UN MEDECIN.  
Enlever immédiatement les vêtements contaminés et les éliminer de manière sûre.  
En cas de contact avec la peau, laver immédiatement à l'eau abondante et au savon.
- En cas de contact avec les yeux :  
En cas de contact avec les yeux, les rincer à l'eau pendant un intervalle de temps adéquat et en tenant les paupières ouvertes, puis consulter immédiatement un ophtalmologue.  
Protéger l'œil indemne.
- En cas d'ingestion :  
NE PAS faire vomir.  
Ne rien donner à manger ou à boire.
- En cas d'inhalation :  
Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au chaud et au repos.
- 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés  
Aucun
- 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires  
En cas d'incident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (lui montrer, si possible, les instructions pour l'utilisation ou la fiche de sécurité).  
Traitement :  
Aucun

---

#### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- 5.1. Moyens d'extinction  
Moyens d'extinction appropriés :  
Eau.  
Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>).  
Moyens d'extinction qui ne doivent pas être utilisés pour des raisons de sécurité :  
Aucun en particulier.
- 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange  
Ne pas inhaler les gaz produits par l'explosion et la combustion.  
La combustion produit de la fumée lourde.
- 5.3. Conseils aux pompiers  
Utiliser des appareils respiratoires adaptés.  
Recueillir séparément l'eau contaminée utilisée pour éteindre l'incendie. Ne pas la déverser dans le réseau des eaux usées.  
Si cela est faisable d'un point de vue de la sécurité, déplacer de la zone de danger immédiat les conteneurs non endommagés.

---

#### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence  
Porter les dispositifs de protection individuelle.  
Emmener les personnes en lieu sûr.  
Consulter les mesures de protection exposées aux points 7 et 8.
- 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement  
Empêcher la pénétration dans le sol/sous-sol. Empêcher l'écoulement dans les eaux superficielles ou dans le réseau des eaux usées.  
Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.  
En cas de fuite de gaz ou de pénétration dans les cours d'eau, le sol ou le système d'évacuation d'eau, informer les autorités responsables.  
Matériel adapté à la collecte : matériel absorbant, organique, sable.
- 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage  
Laver à l'eau abondante.
- 6.4. Référence à d'autres rubriques  
Voir également les paragraphes 8 et 13.

# Fiche de Données de Sécurité

## RENOVATION SANITAIRE

### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger  
Éviter le contact avec la peau et les yeux, l'inhalation de vapeurs et brouillards.  
Ne pas utiliser de conteneurs vides avant qu'ils n'aient été nettoyés.  
Avant les opérations de transfert, s'assurer que les conteneurs ne contiennent pas de matériaux incompatibles résiduels.  
Les vêtements contaminés doivent être remplacés avant d'accéder aux zones de repas.  
Ne pas manger et ne pas boire pendant le travail.  
Voir également le paragraphe 8 pour les dispositifs de protection recommandés.
- 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités  
Tenir loin de la nourriture, des boissons et aliments pour animaux.  
Matières incompatibles:  
Aucune en particulier.  
Indication pour les locaux:  
Locaux correctement aérés.
- 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)  
Aucune utilisation particulière

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- 8.1. Paramètres de contrôle  
méthanol - CAS: 67-56-1  
UE - TWA(8h): 260 mg/m<sup>3</sup>, 200 ppm - Remarque: Skin  
ACGIH - TWA(8h): 200 ppm - STEL: 250 ppm - Remarque: Skin, BEI - Headache, eye dam, dizziness, nausea  
Valeurs limites d'exposition DNEL  
N.A.  
Valeurs limites d'exposition PNEC  
N.A.
- 8.2. Contrôles de l'exposition  
Protection des yeux:  
Utiliser des visières de sécurité fermées, ne pas utiliser de lentilles oculaires.  
Protection de la peau:  
Porter des vêtements qui garantissent une protection totale pour la peau, par ex. en coton, caoutchouc, PVC ou viton.  
Protection des mains:  
Utiliser des gants de protection qui garantissent une protection totale, par ex. en PVC, néoprène ou caoutchouc.  
Protection respiratoire:  
N'est pas nécessaire en cas d'utilisation normale.  
Risques thermiques :  
Aucun  
Contrôles de l'exposition environnementale :  
Aucun  
Contrôles techniques appropriés  
Aucun

### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

- 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

| Propriétés         | valeur                 | Méthode : | Remarques |
|--------------------|------------------------|-----------|-----------|
| Aspect et couleur: | liquide<br>transparent | --        | --        |

## Fiche de Données de Sécurité

### RENOVATION SANITAIRE

|                                                                |                 |    |    |
|----------------------------------------------------------------|-----------------|----|----|
| Odeur:                                                         | caractéristique | -- | -- |
| Seuil d'odeur :                                                | N.A.            | -- | -- |
| pH:                                                            | 10,8            | -- | -- |
| Point de fusion/congélation:                                   | N.A.            | -- | -- |
| Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition:         | N.A.            | -- | -- |
| Point éclair:                                                  | N.A.            | -- | -- |
| Vitesse d'évaporation :                                        | N.A.            | -- | -- |
| Inflammation solides/gaz:                                      | N.A.            | -- | -- |
| Limite supérieure/inférieure d'inflammabilité ou d'explosion : | N.A.            | -- | -- |
| Pression de vapeur:                                            | N.A.            | -- | -- |
| Densité des vapeurs:                                           | N.A.            | -- | -- |
| Densité relative:                                              | N.A.            | -- | -- |
| Hydrosolubilité:                                               | soluble         | -- | -- |
| Solubilité dans l'huile :                                      | N.A.            | -- | -- |
| Coefficient de partage (n-octanol/eau):                        | N.A.            | -- | -- |
| Température d'auto-allumage :                                  | N.A.            | -- | -- |
| Température de décomposition:                                  | N.A.            | -- | -- |
| Viscosité:                                                     | N.A.            | -- | -- |
| Propriétés explosives:                                         | N.A.            | -- | -- |
| Propriétés comburantes:                                        | N.A.            | -- | -- |

#### 9.2. Autres informations

| Propriétés                                            | valeur | Méthode : | Remarques |
|-------------------------------------------------------|--------|-----------|-----------|
| Miscibilité:                                          | N.A.   | --        | --        |
| Liposolubilité:                                       | N.A.   | --        | --        |
| Conductibilité:                                       | N.A.   | --        | --        |
| Propriétés caractéristiques des groupes de substances | N.A.   | --        | --        |

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- 10.1. Réactivité
  - Stable en conditions normales
- 10.2. Stabilité chimique
  - Stable en conditions normales
- 10.3. Possibilité de réactions dangereuses
  - Aucun
- 10.4. Conditions à éviter
  - Stable dans des conditions normales.
- 10.5. Matières incompatibles
  - Aucune en particulier.
- 10.6. Produits de décomposition dangereux
  - Aucun.

# Fiche de Données de Sécurité

## RENOVATION SANITAIRE

---

### RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Informations toxicologiques sur le produit :

N.A.

Informations toxicologiques sur les substances principales se trouvant dans le produit :

3-aminopropyltriéthoxysilane - CAS: 919-30-2

LD50 (RAT) ORAL: 1780 MG/KG

LD50 (RABBIT) SKIN: 4000 MG/KG

Si on n'a pas spécifié différemment, les données demandés par le Règlement (UE)2015/830 indiquées ci-dessous sont à considérer N.A.:

- a) toxicité aiguë;
- b) corrosion cutanée/irritation cutanée;
- c) lésions oculaires graves/irritation oculaire;
- d) sensibilisation respiratoire ou cutanée;
- e) mutagénicité sur les cellules germinales;
- f) cancérogénicité;
- g) toxicité pour la reproduction;
- h) toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique;
- i) toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée;
- j) danger par aspiration.

---

### RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Utiliser le produit rationnellement en évitant de le disperser dans la nature.

N.A.

12.2. Persistance et dégradabilité

N.A.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

N.A.

12.4. Mobilité dans le sol

N.A.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Substances vPvB: Aucune - Substances PBT: Aucune

12.6. Autres effets néfastes

Aucun

---

### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Récupérer si possible. Envoyer à des usines de traitement autorisées ou à l'incinération dans des conditions contrôlées. Opérer en respectant les dispositions locales et nationales en vigueur.

---

### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU

Produit non dangereux au sens des réglementations de transport.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

N.A.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

N.A.

14.4. Groupe d'emballage

## Fiche de Données de Sécurité

### RENOVATION SANITAIRE

- N.A.
- 14.5. Dangers pour l'environnement  
N.A.
- 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur  
N.A.
- 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC  
N.A.

---

#### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Dir. 98/24/CE (Risques dérivant d'agents chimiques pendant le travail)

Dir. 2000/39/CE (Limites d'exposition professionnelle)

Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Règlement (CE) n° 790/2009 (ATP 1 CLP) et (EU) n° 758/2013

Règlement (UE) 2015/830

Règlement (EU) n° 286/2011 (ATP 2 CLP)

Règlement (EU) n° 618/2012 (ATP 3 CLP)

Règlement (EU) n° 487/2013 (ATP 4 CLP)

Règlement (EU) n° 944/2013 (ATP 5 CLP)

Règlement (EU) n° 605/2014 (ATP 6 CLP)

Règlement (EU) n° 2015/1221 (ATP 7 CLP)

Règlement (EU) n° 2016/918 (ATP 8 CLP)

Règlement (EU) n° 2016/1179 (ATP 9 CLP)

Restrictions liées au produit ou aux substances contenues conformément à l'Annexe XVII de la Réglementation (CE) 1907/2006 (REACH) et ses modifications successives:

Aucune

Se référer aux normes suivantes lorsqu'elles sont applicables:

Directive 2012/18/EU (Seveso III)

Règlement (CE) no 648/2004 (détergents).

Dir. 2004/42/CE (Directive COV)

Dispositions relatives aux directive EU 2012/18 (Seveso III):

Catégorie Seveso III conformément à l'Annexe 1, partie 1

Aucun

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée pour le mélange

---

#### RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte des phrases cités à la section 3:

H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H370 Risque avéré d'effets graves pour les organes.

H301 Toxique en cas d'ingestion.

H311 Toxique par contact cutané.

H331 Toxique par inhalation.

| Classe de danger et catégorie de danger | Code  | Description                      |
|-----------------------------------------|-------|----------------------------------|
| Flam. Liq. 2                            | 2.6/2 | Liquide inflammable, Catégorie 2 |

## Fiche de Données de Sécurité

### RENOVATION SANITAIRE

|               |              |                                                                                              |
|---------------|--------------|----------------------------------------------------------------------------------------------|
| Acute Tox. 3  | 3.1/3/Dermal | Toxicité aiguë (par voie cutanée), Catégorie 3                                               |
| Acute Tox. 3  | 3.1/3/Inhal  | Toxicité aiguë (par inhalation), Catégorie 3                                                 |
| Acute Tox. 3  | 3.1/3/Oral   | Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 3                                                 |
| Acute Tox. 4  | 3.1/4/Oral   | Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 4                                                 |
| Skin Corr. 1B | 3.2/1B       | Corrosion cutanée, Catégorie 1B                                                              |
| Eye Dam. 1    | 3.3/1        | Lésions oculaires graves, Catégorie 1                                                        |
| STOT SE 1     | 3.8/1        | Toxicité spécifique pour certains organes cibles<br>—Exposition unique STOT un., Catégorie 1 |

Classification et procédure utilisées pour établir la classification des mélanges conformément au règlement (CE) 1272/2008 [CLP]:

| Classification conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 | Méthode de classification |
|------------------------------------------------------------|---------------------------|
| Acute Tox. 4, H302                                         | Méthode de calcul         |
| Skin Corr. 1B, H314                                        | Méthode de calcul         |
| Eye Dam. 1, H318                                           | Méthode de calcul         |

Ce document a été préparé par une personne compétente qui a été formée de façon appropriée.  
Principales sources bibliographiques:

ECDIN - Réseau d'information et Informations chimiques sur l'environnement - Centre de recherche commun, Commission de la Communauté Européenne  
PROPRIÉTÉS DANGEREUSES DES MATÉRIAUX INDUSTRIELS DE SAX - Huitième Edition - Van Nostrand Reinold

Les informations contenues se basent sur nos connaissances à la date reportée ci-dessus. Elles se réfèrent uniquement au produit indiqué et ne constituent pas de garantie d'une qualité particulière. L'utilisateur doit s'assurer de la conformité et du caractère complet de ces informations par rapport à l'utilisation spécifique qu'il doit en faire.

Cette fiche annule et remplace toute édition précédente.

|             |                                                                                                                              |
|-------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| ADR:        | Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route.                                   |
| CAS:        | Service des résumés analytiques de chimie (division de la Société Chimique Américaine).                                      |
| CLP:        | Classification, Etiquetage, Emballage.                                                                                       |
| DNEL:       | Niveau dérivé sans effet.                                                                                                    |
| EINECS:     | Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes.                                                        |
| GefStoffVO: | Ordonnance sur les substances dangereuses, Allemagne.                                                                        |
| GHS:        | Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques.                                          |
| IATA:       | Association internationale du transport aérien.                                                                              |
| IATA-DGR:   | Réglementation pour le transport des marchandises dangereuses par l'"Association internationale du transport aérien" (IATA). |
| ICAO:       | Organisation de l'aviation civile internationale.                                                                            |
| ICAO-TI:    | Instructions techniques par l'"Organisation de l'aviation civile internationale" (OACI).                                     |
| IMDG:       | Code maritime international des marchandises dangereuses.                                                                    |
| INCI:       | Nomenclature internationale des ingrédients cosmétiques.                                                                     |
| KSt:        | Coefficient d'explosion.                                                                                                     |
| LC50:       | Concentration létale pour 50 pour cent de la population testée.                                                              |
| LD50:       | Dose létale pour 50 pour cent de la population testée.                                                                       |
| PNEC:       | Concentration prévue sans effets.                                                                                            |



## Fiche de Données de Sécurité

### RENOVATION SANITAIRE

|       |                                                                                           |
|-------|-------------------------------------------------------------------------------------------|
| RID:  | Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses. |
| STEL: | Limite d'exposition à court terme.                                                        |
| STOT: | Toxicité spécifique pour certains organes cibles.                                         |
| TLV:  | Valeur de seuil limite.                                                                   |
| TWA:  | Moyenne pondérée dans le temps                                                            |
| WGK:  | Classe allemande de danger pour l'eau.                                                    |